Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL142_2025_2-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL142_2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. SCHMID, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), Mme LECLERC (donne pouvoir à M. SCHMID), Mme OLIVIER (donne pouvoir à P. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. TORCHE), Mme DURAND (donne pouvoir à M. LE MERRER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

20- BUDGET ANNEXE – PORT DE DAHOUËT – TARIFS 2026

7.10
Monsieur HAMON, rapporteur :

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs du Port de Dahouët pour l'année 2026, tels que présentés en annexe.

Il est rappelé que les ports de plaisance sont gérés sous forme de Services Publics Industriels et Commerciaux, ce qui implique que leur tarification doit assurer le besoin de financement.

Il est proposé de :
- Augmenter les tarifs de 1% pour l'année 2026
- Adapter la grille tarifaire en fonction des bateaux dont la propulsion principale est le moteur hors-bord.

Gratuités consenties au titre de l'intérêt public local, pour l'année 2026 :
Il est proposé, comme depuis 2015, de consentir des gratuités, aux associations, dans le cadre des manifestations suivantes :

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL142_2025_2-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Dénomination	Organisateur	Propositions gratuité
3 jours d'Armor	Yacht-club	1 semaine (régate comprise)
Sortie « Puces nautiques »	A3PVA	1 jour avant et après le concours pour les bateaux du port à échouage (maxi 5)
40 miles	Yacht-club	2 jours avant et après la régate
Duo d'Armor	Yacht-club	1 nuit gratuite (départ de St Quay) 1 semaine avant (départ de Dahouët)
Concours de pêche juillet	A3PVA	1 jour avant et après le concours Pour les bateaux du port à échouage (maxi 5)
Concours de pêche août	A3PVA	1 jour avant et après le concours pour les bateaux du port à échouage (maxi 5)
Festivité de la fête de la mer	La Pauline (A3PVA)	1 jour avant et après le concours pour les bateaux du port à échouage (maxi 5)
Vieux gréement La Pauline	Association La Pauline	3 jours par mois en saison haute pour défaut de profondeur à leur emplacement habituel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Fixer les tarifs du Port de plaisance de Dahouët, pour l'année 2026, tels que présentés.**

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et
les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.